



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PRÉFET DE HAUTE-SAONE

Direction Départementale des Territoires
24, Boulevard des Alliés
B.P. 389 – 70014 VESOUL Cedex
téléphone :03 63 37 92 00
télécopie :03 63 37 92 02
courriel : DDT@haute-saone.gouv.fr

Fiche n°1/1

à retourner à la DDT

FORMULAIRE PLAN D'EAU

Déclaration d'existence

Demande de renouvellement d'autorisation

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél : Fax : n° SIRET :
Courriel :@.....

Le demandeur doit être le propriétaire du plan d'eau. Joindre un des documents suivants :

- extrait de matrice cadastrale acte notarié de propriété
 autre (préciser :)

Êtes-vous propriétaire d'autres plans d'eau : oui non

Si oui, un formulaire de déclaration d'existence doit être complété pour chacun de vos plans d'eau.

LOCALISATION DU PLAN D'EAU

Commune(s) : Lieu(x)-dit(s) :
Section(s) cadastrale(s) et n° de parcelle(s) :

Joindre obligatoirement :

- une copie de l'extrait de carte IGN au 1/25000^{ème}
- une copie de la feuille de section cadastrale

Sur chacune des cartes, indiquer en couleur la localisation du plan d'eau.

PREUVE DE L'EXISTENCE AU 29 MARS 1993

Date ou année de création du plan d'eau :

Document à joindre attestant de l'existence effective du plan d'eau au 29 mars 1993 (*l'administration se réserve le droit de juger de la validité de la preuve apportée*) :

- Carte ancienne (carte de Cassini.....) Arrêté de création d'enclos piscicole
 Autorisation trentenaire pour pisciculture Autorisation pour travaux en rivière ou prise d'eau
 Acte notarié ou attestation du notaire Relevé parcellaire MSA
 Document de l'administration (autorisation de vidange, tir au cormoran,...)
 Cadastre et matrice associée autre (préciser :)

Le plan d'eau a-t-il été modifié depuis sa création ? oui non

Si oui, préciser :

Tout document fourni devra impérativement apporter la mention de la nature des terrains à la date déclarée d'existence du plan d'eau

Réservé à l'administration

V C

Autres précisions utiles sur la vidange :

AUTRES EQUIPEMENTS

Présence de grilles : à l'amont oui non Grilles scellées : oui non
à l'aval oui non Grilles scellées : oui non

Espacement entre barreaux : mm

Le plan d'eau est-il constitué d'une digue et/ou d'un barrage : oui non

Si oui, le propriétaire du plan d'eau est-il le propriétaire de la digue et/ou du barrage : oui non

Si oui, compléter la fiche 1/2 « Déclaration d'existence d'un barrage ou d'une digue »

Si non, indiquer les Nom, Prénom et coordonnées du propriétaire :

Joignez plans de situation, plans masse, plans topographiques, schémas, photos et coupes en votre possession permettant de mieux décrire le plan d'eau.

DEVERSOIR (évacuateur de crue)

Type de déversoir : puits cheminée rond ou carré en crête de barrage ou de digue moine
 autre (préciser :

Localisation du déversoir : central rive gauche rive droite

Dimensions et cotes :

Préciser la largeur du déversoir et la cote du radier du déversoir par rapport à la crête du barrage ou de la digue

Déversoir 1 : largeur = cote radier =

Déversoir 2 : largeur = cote radier =

Déversoir 3 : largeur = cote radier =

Fournir éléments permettant de justifier le dimensionnement du déversoir par rapport à la crue centennale

Fait à, le

Signature du demandeur

Ce formulaire (fiche n°1/1) ainsi que la fiche n°2 sont à retourner à l'attention de la Cellule Eau de la Direction Départementale des Territoires dont les coordonnées figurent sur l'en-tête du présent formulaire.

NOTA BENE

L'administration pourra au besoin exiger la production de pièces complémentaires.

Cette déclaration d'existence ne préjuge pas de la régularité de votre étang, notamment sur l'aspect prélèvement.

D'autre part, s'il apparaissait que l'existence ou le fonctionnement du plan d'eau présente un risque d'atteinte grave à la préservation des milieux aquatiques ou à la qualité de l'eau, l'administration pourra vous demander un dossier complet de déclaration ou d'autorisation. Il en va de même de la conservation et du libre écoulement des eaux ou de la sécurité publique (article L.214-6 du Code de l'Environnement).

Dans ce cas, un courrier vous sera adressé par la police de l'eau et vous indiquera la procédure à suivre et le contenu du dossier à présenter.

RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE (cadre réservé à l'administration)

Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D
Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D
Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D Rubrique N°: _ _ _ _ régime A régime D

Réservé à l'administration
V C

Contrôlé le ___ / ___ /20___
Par l'agent,
Service
Signature